

Négociations salariales: Votre avis !

Décision de la direction générale :

- SUPPRESSION de l'augmentation générale = 0% pour tous !
- Il n'y aura plus que d'hypothétiques augmentations individuelles...

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Concernant une hypothétique augmentation INDIVIDUELLE (donc **PAS** d'augmentation générale...) d'un minimum de **3% de mon gain de base brut**, conformément à l'article 11 (règles de rémunération) de l'accord d'entreprise, je suis *

Pour Contre Pas concerné(e)

Concernant une hypothétique augmentation INDIVIDUELLE (donc **PAS** d'augmentation générale...) ramenée à **1,5% de mon gain de base brut**, rendant ainsi caduc l'article 11 (règles de rémunération) de l'accord d'entreprise, je suis *

Pour Contre Pas concerné(e)

Concernant la proposition de l'UNSA, à savoir une augmentation **GENERALE de 1,5% pour TOUS**, avec un talon mini de 36 €, je suis *

Pour Contre Pas concerné(e)

Concernant une **action de contestation** selon une forme à définir, je suis *

Pour Contre Pas concerné(e)

Autre suggestion :

*cocher la case concernée

A transmettre via courrier interne ou mail à l'UNSA Clemessy avant le 15 mars 2013

unsa.clemessy@gmail.com - unsa-clemessy.fr